

et à faire partie de la chambre des députés. Nous a-t-on assez parlé de leurs premières revendications tapageuses, nous a-t-on assez donné en exemple ces fanatiques, décidées à se laisser mourir de faim pour le triomphe de leur cause! Avant de lutter avec une énergie aussi désespérée, nous croyons que les suffragettes anglaises avaient beaucoup souffert des injustices de la loi à leur égard. Elles sont maintenant six millions qui votent, et nous ne croyons pas qu'elles s'en portent plus mal,

En France, où les femmes ont travaillé plus qu'ailleurs pendant la guerre et où elles ont plus souffert, elles n'ont pas encore de résultat définitif. Un projet de loi attend la sanction du sénat. Aux Etats-Unis, depuis la guerre également, les femmes ont droit de vote, et dans presque tous les Etats, des associations se forment pour leur enseigner à devenir de bonnes citoyennes. Dans les autres provinces du Canada, elles ont aussi droit de suffrage et, même chez nous il s'est fait des instances pour nous assurer ce privilège, mais sans succès. Madame Gérin-Lajoie s'est fait plus d'une fois notre porte-parole, et l'un des députés de la Législature, qui a siégé depuis à la chambre des Communes, M. Lucien Cannon, se fit notre avocat en Chambre.

Vers le même temps, M. Henry Miles, député de Montréal, division St-Laurent, présentait un bill pour faire admettre les femmes au barreau, qui fut reçu sans enthousiasme et qui fut battu par les deux tiers des votes.

Monsieur Miles écrivait dernièrement à la Gazette, demandant qu'on ne mêle pas cette question du vote provincial avec la présente campagne. Il dit qu'il n'a pas représenté son bill à la dernière session parce que les amis de la cause ont jugé que l'opinion n'était pas suffisamment préparée, mais qu'il est encore dévoué aux mêmes intérêts et qu'avant de demander ces privilèges on doit faire l'éducation des femmes; que les hommes politiques ne les accorderont que lorsqu'ils seront convaincus que c'est le désir de la majorité des femmes.

La plupart des détails sur le mouvement féministe nous ont été fournis par des articles de la Bonne Parole.

Je vous ai donné bien des opinions favorables au suffrage, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas qui lui sont opposées.

L'abbé Elie Auclair a publié, à la date du 15 novembre, un long article dans lequel il donne des citations d'une étude de monseigneur Paquet sur "Le Féminisme et les catholiques canadiens" publiée dans le Canada français et reproduite in-extenso dans la Documentation catholique de Paris. L'éminent théologien soutient carrément la thèse contraire; il est opposé au suffrage. Il ajoute cependant dans une note au bas de la page: "Mais il y a l'hypothèse où le suffrage est légal et où les femmes mal inspirées s'en servent pour des fins perverses. En ce cas, ne vaut-il pas mieux que les femmes catholiques usent de leur droit de suffrage et neutralisent l'action électorale que l'on redoute? Plusieurs le pensent, si toutefois par là on peut éviter un plus grand mal." Cette étude a été publiée avant que la franchise soit donnée aux femmes.